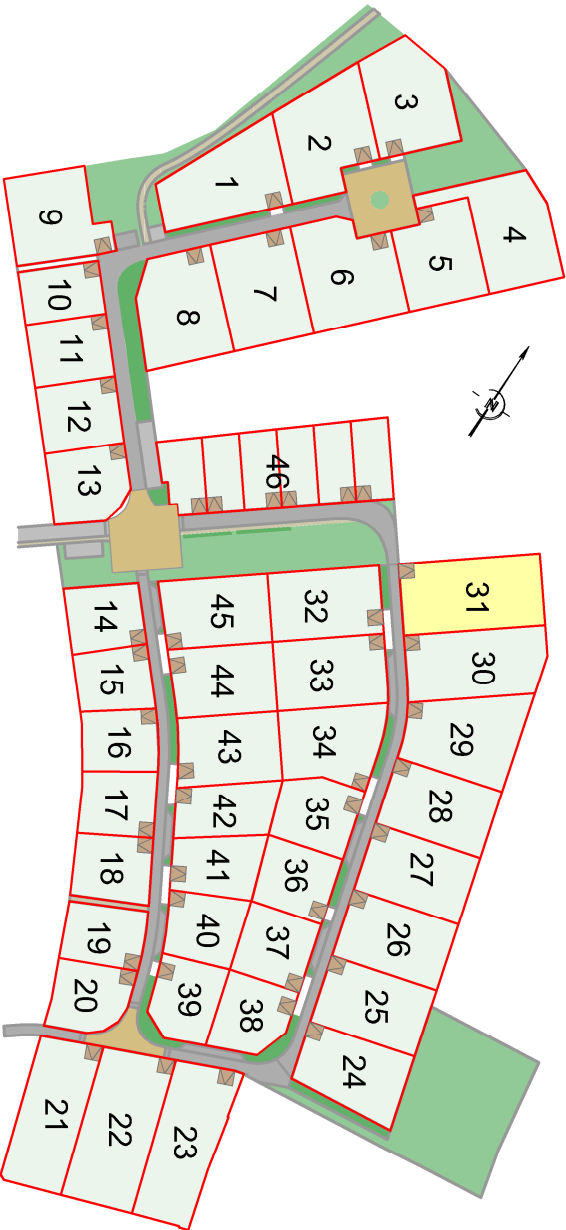


DEPARTEMENT DE L'EURE
COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU VAUVRAY

Rue du Chêne - Rue de la Bergerie - Rue des Pommiers
Parcelles cadastrées B n°1415 et n°1453

PLAN DE VENTE
Lot n° 31

Permis d'aménager
Réf. : PA 27537 20 A0001
Surface plancher: 260 m²



Maître d'ouvrage
Société AMEX
3 Rue de la Sèpie - Les Escarts
76530 GRAND-COURONNE
☎ 02.35.18.00.21

Géomètre Expert
AGÉOSE
Géomètre-expert
Voie du Futur
BP322
87100 VAY DE REUIL-CEDEX
☎ 02.32.40.05.13

Bureau d'études VRD
SODEREF
Agence Normandie
Rue Karl Heintz Bringer
27950 SAINT-MAKEL
☎ 02.32.71.01.09
☎ 02.32.51.18.32

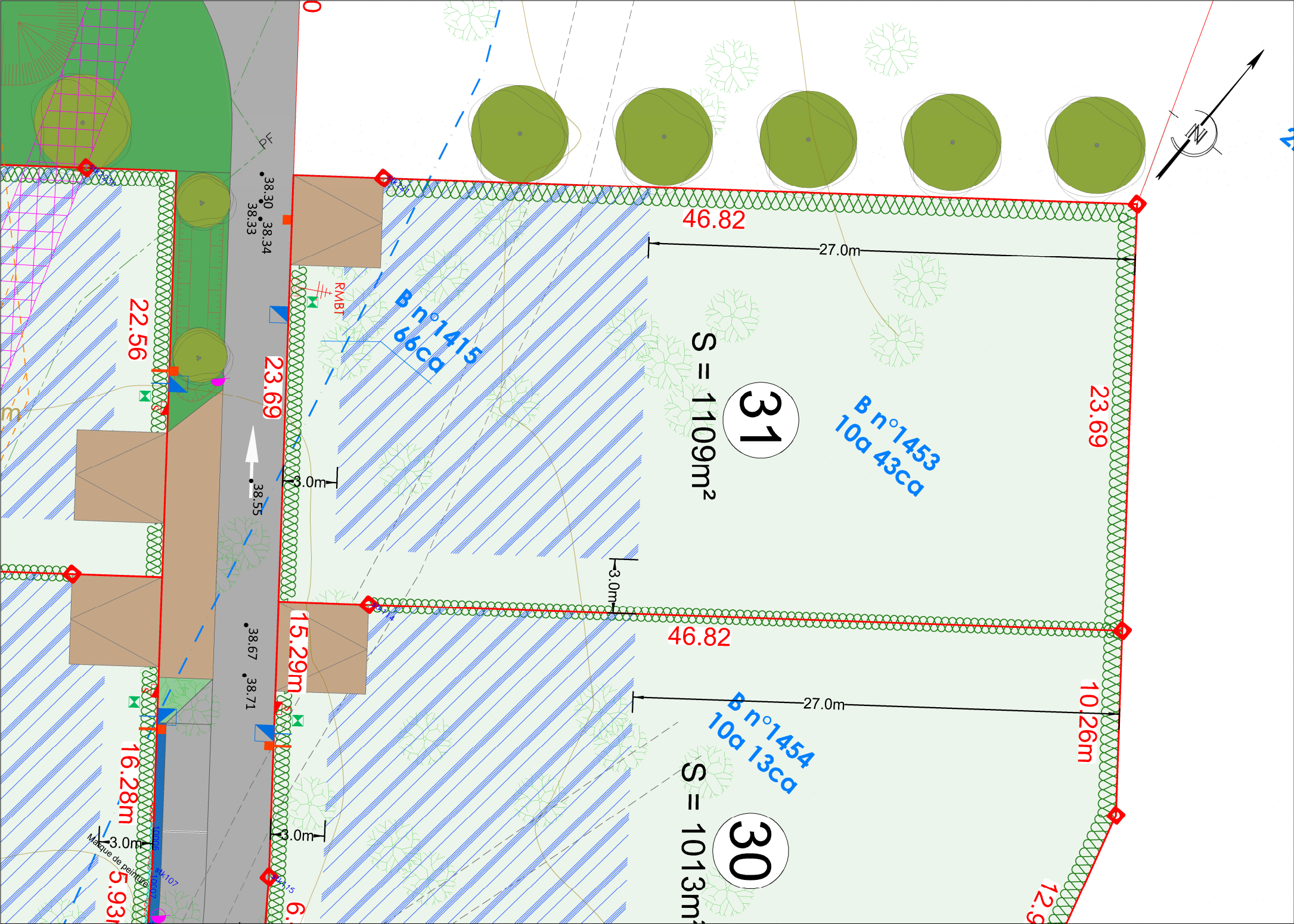
Bureau d'études HYDRO
SCOTONE
8 Rue du Docteur Surry
76600 LE HAVRE
☎ 02.76.32.85.21
☎ 08.11.38.29.63

Architecte
ARC-EN-TERR
Architecte de Paysage
9 Rue de Seine
76113 SAHURS
☎ 02.35.32.82.27

Echelle : 1/250 ème

Plan de référence	INDICE	MODIFICATIONS	Date
ESQ	A	Edition initiale	18/09/19
AVP	B	Modification	01/02/22
PRO	C	nouvelle numérotation parcellaire	12/07/22
	D	Modification	18/09/23
DCE	E		
EXE	F		
...	G		
Dossier n° 190716			

NOTA : Système des coordonnées planimétriques rattachées au RGF 93 (CC49)
Les altitudes sont rattachées au NGF système IGN 1969



LEGENDE :

- ↑ : accès existant
- ▬ : bordure + caniveau
- ▬ : mur
- ▬ : clôture
- ▬ : haie
- ▬ : haie
- ▬ : Réfrence cadastrale
- ▬ : application cadastrale
- ▬ : borne ancienne
- ▬ : borne nouvelle
- ▬ : cotation linéaire (distance à l'horizontale en mètre)
- ▬ : limite de propriété
- ▬ : courbe de niveau terrain naturel avant travaux. (rattaché au NGF)
- ▬ : cote de niveau terrain naturel avant travaux. (rattaché au NGF)

LEGENDE IMPLANTATION REGLEMENTEE :

- ▬ : Zone constructible
- ▬ : Accès au lot
- ▬ : Position entrée charretière obligatoire : Aire de stationnement privative non close (réalisation à la charge de l'acquéreur)

Les abris de jardins ne sont pas soumis au règlement graphique du lotissement et devront être implantés dans la partie arrière des lots. Il est donc interdit d'implanter un abri de jardin entre la façade principale de l'habitation et la voie publique de desserte des lots.

LEGENDE RESEAUX :

- ▬ : Regard de branchement 40x40 (tampon béton)
- ▬ : Citerneau
- ▬ : Coffret de comptage électrique sur socle de type "CIBE"
- ▬ : Candélabre
- ▬ : Regard de branchement eaux usées
- ▬ : Regard de branchement eaux pluviales

LEGENDE PROJET :

- ▬ : Chaussée & stationnements en enrobé noir
- ▬ : Plateau surélevé en enrobé brun
- ▬ : Trottoir en enrobé brun
- ▬ : Béton
- ▬ : Sentes/Trottoirs en stabilisé
- ▬ : Côte projet

LEGENDE TRAITEMENT LIMITES ET ESPACES VERTS :

- ▬ : Engazonnement
- ▬ : Noues & bassins
- ▬ : Haies à planter à la charge des acquéreurs voir PA10 écrit et PA 8,7 plan des espaces verts

LEGENDE FOUILLES :

- ▬ : Zone d'emprise du diagnostic archéologique
- ▬ : Zone d'emprise des fouilles archéologiques réalisées (profondeur indicative)

Nota : Il est recommandé aux futurs acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique spécifique sur le terrain afin de définir l'adaptation au sol de leur construction (fondations).

Nota* : Les altimétries de la future voirie et des seuils d'entrée sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront être contrôlées après travaux.

Nota** : La topographie reflète l'état du terrain avant travaux.

Nota*** : Les positions et l'altimétrie des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront être contrôlées après travaux.

Nota**** : Un massif drainant pour la gestion des eaux pluviales est à réaliser à la charge des acquéreurs (cf. règlement écrit PA 10.1).